

Tout ce que l'on doit savoir sur l'usine de tri et valorisation

Le projet figurant dans la feuille de route de la CdC et défendu par la Capa est l'une des principales solutions pour régler la problématique des déchets. Questions-réponses autour d'une usine pour laquelle deux sites sont pressentis

En pleine crise des déchets, elle est censée faire partie de la solution. Sur le territoire de la commune, aux portes de la ville, la Capa et la Collectivité de Corse souhaitent construire une usine de tri et de valorisation des déchets. Le plan voté sous la mandature Giacobbi prévoyait leur gestion à travers trois grands bassins : nord, sud-est et ouest. Dans chacun de ces trois bassins, il préconisait trois usines de tri mécano biologique ("mécanique" car ce sont des machines qui trient les déchets valorisables "oubliés" dans les poubelles par les usagers et "biologique" avec possibilité de récupérer le bio gaz). En plus de ces trois usines, trois stations de stockage de déchets non dangereux (centres d'enfouissement) étaient prévues pour chacune des zones. Depuis 2016, les nationalistes ont recyclé ce plan et produit une feuille de route. Cette dernière, moins favorable aux usines, insistait sur le caractère provisoire de ces dernières, avec la généralisation de la collecte du tri au porte à porte, y compris pour les bio déchets.

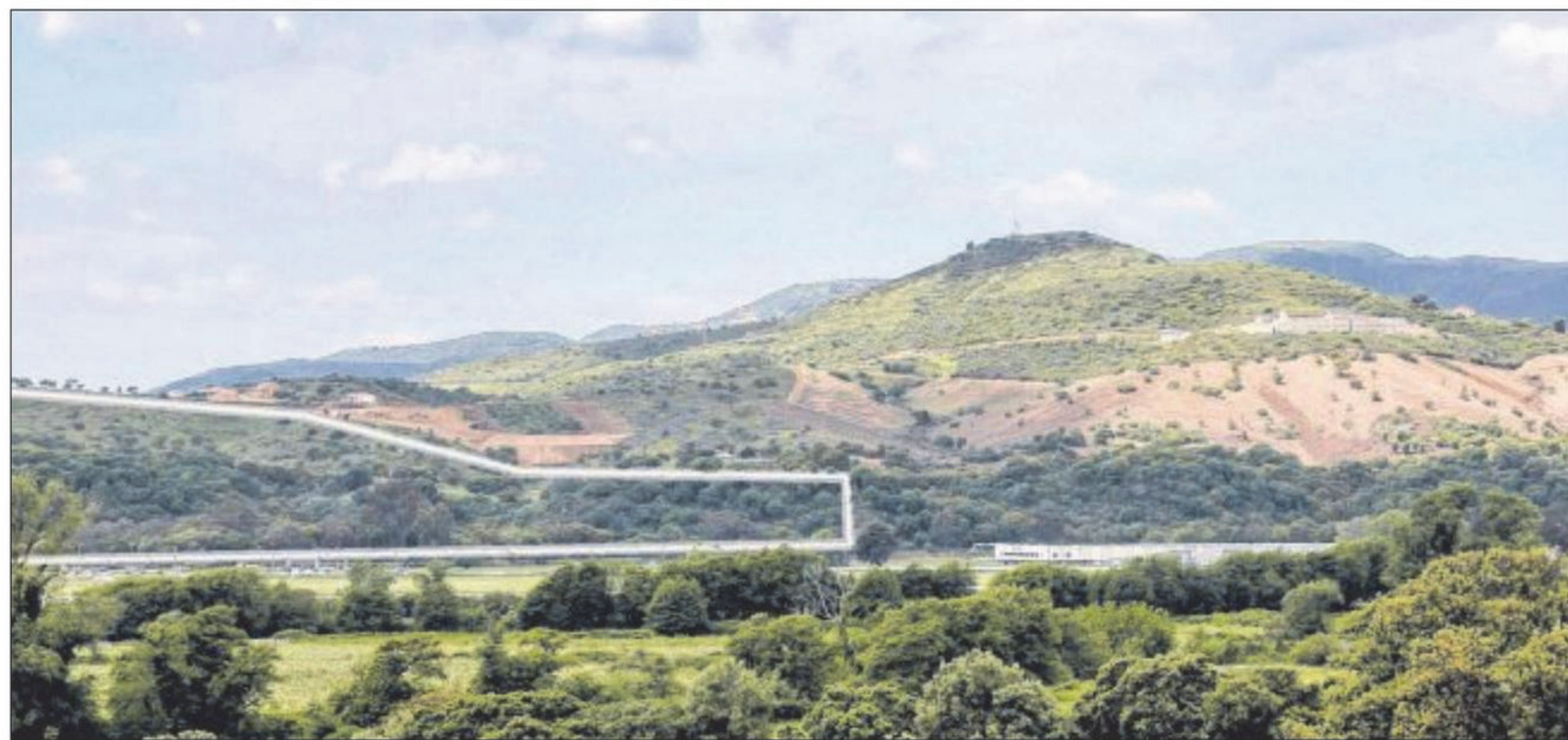
Ainsi, la collectivité de Corse a acté dans sa feuille de route deux usines provisoires, une à Ajaccio, l'autre à Bastia avec tri manuel et mécanique. Dans le même temps, la Capa, responsable de la collecte des déchets sur son territoire et collectivité la plus vertueuse concernant le tri, a avancé sur le projet d'usine. En accord avec la CdC, voici ses caractéristiques.

■ COMMENT VA-T-ELLE FONCTIONNER ?

L'usine possédera deux entrées :

1. Pour les ordures ménagères dans lesquelles se retrouvent encore des déchets à trier et à recycler. Le tri sera effectué de façon manuelle et mécanique afin de corriger les erreurs de la majorité des usagers qui continuent, pour l'heure, de tout jeter dans un même sac.

2. Pour les déchets emballages déjà triés (cartons, plastiques, etc.). Ces derniers, récupérés dans les containers jaunes et les sacs de la même couleur lors de la collecte au porte à porte, nécessitent d'être eux-mêmes triés car ils sont formés de matières destinées à différents recyclages. Exemple : une bouteille de lait n'est pas destinée au même avenir qu'une bouteille d'eau avec laquelle on fabrique laines polaires ou stylos. Cette opération du



Le terrain Allegrini appartenant à la Capa est privilégié pour l'implantation de la future usine. D'une superficie de 30 hectares, il est situé sur la colline faisant face à l'établissement Socordis (à droite sur la photo), le long de la route T20 et sous les parcelles démaquillées appartenant à un agriculteur. Le site est desservi par le chemin de fer mais est contraint par le risque aviaire à cause de la proximité de l'aéroport. / PHOTO JEAN-PIERRE BELZIT

tri des emballages est actuellement réalisée sur le continent avant que les "repreneurs" ne récupèrent les matières pour les transformer. La nouvelle usine permettra donc de se passer de ce prestataire. Mais le plus important dans le projet demeure l'extension des consignes de tri. Les nombreux plastiques qui ne sont pas acceptés aujourd'hui dans les containers jaunes comme les pots de yaourt ou d'autres emballages plastiques alimentaires comme ceux des tranches de jambon pourront enfin être triés et recyclés. Une aubaine lorsque l'on sait que certains plastiques que nous enfouissons par dizaines de milliers de tonnes mettent entre 500 et 1 000 ans avant de disparaître...

■ QUE DEVIENT LE RESTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ?

En attendant une généralisation du tri qui n'est pas pour demain mais qui est seule porteuse d'espoir, elles continueront à être enfouies dans les centres que la collectivité s'est engagée à ouvrir, notamment après les fermentations programmées de Prunelli et Vighjaneddu. Le tonnage des déchets enterrés sera toutefois réduit - la CdC parle de 50 % dans un premier temps, passant de 170 000 à 80 000. Dans sa feuille de route, la collectivité de Corse a le très ambitieux projet de généraliser le tri au porte à porte des fermentescibles, y compris dans les villes. "Nous en

sommes encore très loin", assure-t-on à la Capa. Avec la distribution massive de composteurs dans les campagnes et villas individuelles, cela aurait pour effet de réduire considérablement le tonnage des ordures ménagères, grâce à l'élimination naturelle des matières humides. Une autre solution a été envisagée par la Capa au sein de la future usine pour arrêter le processus de dégradation chimique. Mais il a été écarté par la CdC (lire encadré).

■ COMMENT INCITER À CONTINUER LE TRI SI UNE USINE LE FAIT POUR LES USAGERS ?

La Capa et toutes les autres intercommunalités ont tout intérêt à ce que le tri continue à se généraliser. Les déchets triés et collectés ont un coût de reprise. En contrat avec l'éco organisme Citeo (ancien Éco-emballage et Ecofolio), le Syvadeo reverse de l'argent à la Capa pour chaque tonne de déchets triés collectés. La communauté d'agglomération a ainsi récupéré 900 000 € cette année et cette somme est amenée à fortement progresser. Un apport indispensable lorsque l'on sait que le budget déchets de la Capa s'élève à 20 M€. La recette issue du tri mélangé aux ordures ménagères serait très incertaine à cause de la mauvaise qualité des emballages souillés.

■ SI TOUT LE MONDE TRIE PARFAITEMENT,

QUE DEVIENT L'USINE ?

Sur les deux entrées prévues, seule subsistera celle dédiée aux emballages. Ces derniers seront toujours triés par catégorie au sein de la structure et transmis directement aux repreneurs sur le continent afin de les transformer. Cette dernière opération n'est pas viable en Corse à cause du faible tonnage de déchets à recycler, y compris après généralisation du tri.

■ COMBIEN COÛTERA-T-ELLE ET QUAND SERA-T-ELLE CONSTRUITE ?

22 M € amorti sur trente ans, financés en partie par le PEI - dont la part déchets doit être utilisée dans les deux ans - le Syvadeo et l'Ademe. La Capa bénéficiera de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, car apportant ses compétences en matière de collecte, n'aura pas à dépenser d'autres sommes que celles déjà versées pour son adhésion au Syvadeo. Il y a fort à parier que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Toem) ne baissera pas à cause de l'important investissement mais n'augmentera pas non plus. C'est du moins ce qu'imagine la Capa. Le temps de procéder aux études diverses pour un tel projet, l'usine ne pourrait ouvrir ses portes que d'ici trois ans. En attendant, la problématique des déchets demeure entière.

■ QUEL SITE POUR L'ACCUEILLIR ?

Deux options sont envisa-

gées, le terrain Allegrini près de l'aéroport (voir photo) et Saint-Antoine, avec une nette préférence pour le premier site.

Le terrain Allegrini, aux carrefours des routes T20 (Corte, Bastia) et T40 (Sartène, Porto-Vecchio) surplombe le rond-point de Socordis. Par sa position stratégique entre Ajaccio, Gravena, Prunelli et Ornano, à l'extérieur de la ville dans une zone peu habitée, il représente la meilleure option. D'une surface de 30 hectares (5 seulement seraient utilisés pour construire l'usine), il possède un autre argument de poids. La voie ferrée passe effectivement sur la partie basse du terrain, un moyen de transport encouragé par la CdC afin d'acheminer les déchets. Il faudra tout de même passer sous les fourches caudines de la direction générale de l'aviation civile (DGAC) afin que la Capa apporte toutes les garanties possibles pour limiter le risque aviaire, comme un double sas pour l'accueil des ordures et un rinçage intérieur des camions. Une zone de sécurité de 14 km est généralement imposée et c'est pour cela que le plan B Saint-Antoine est envisagé. Reste que pour y accéder, il s'agit de faire transiter les ordures par la ville, via le cours Napoléon et l'avenue colonel Colonna-d'Ornano. À moins que le morceau manquant de la rocade reliant le Vittulo ne soit enfin accepté par la CdC... **GHJILORMU PADOVANI**

La CdC soutient le projet si...

Le processus de dégradation chimique dû à la présence d'eau et de fermentescible crée les nuisances olfactives des ordures ménagères et augmente considérablement leur tonnage. La Capa, qui souhaitait stabiliser les déchets et réduire leur poids en arrêtant ce processus, avait proposé la production de combustible solide de récupération (CSR). Cette production de "galettes" au sein de la future usine devait être rendue possible par la combustion de matières inertes à fort pouvoir calorifique. Elles devaient ensuite être chauffées à 60 °C afin d'assécher et de stabiliser les déchets destinés à l'enfouissement. Une option "fortement soutenue par l'Ademe au niveau national", souligne la Capa mais qui a été refusée par la collectivité de Corse. Cette dernière s'est engagée à mener à bien le projet d'usine ajaccienne à condition que ce processus soit abandonné.

GHJ. P.